

DOMAINE DE FORMATION : ARTS LETTRES ET LANGUES

UFR DE LETTRES LANGUES SCIENCES HUMAINES

REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE MASTER

MENTION : ARTS LETTRES ET CIVILISATION

EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

Vu la délibération CFVU-2024-40 relative à l'approbation des règlements d'examen spécifiques de la nouvelle offre de formation de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

## Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3<sup>e</sup> cycle. Il convient de s'y référer.

Le présent règlement d'examen spécifique a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

## Section 2. Déroulement du master

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS (*European Credit Transfert and accumulation System*) en sus du grade de licence.

Le master mention « Arts, Lettres et Civilisations » est organisée sous la forme des parcours suivants :

- Arts, Littératures, Transmédialité, Écritures, Numériques (A.L.T.E.N.)

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années, soient 4 semestres consécutifs notés de S7 à S10.

Au sein d'une même mention, le master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de formation.

Le master permet de développer les compétences suivantes (faire référence au référentiel de compétences ou fiche RNCP).

- Identifier les étapes du processus de production, de promotion et de commercialisation d'une fiction audiovisuelle (film et série), littéraire et/ou numérique (film interactif, film supporté par IA)
- Initier et mener un projet fictionnel à caractère audiovisuel, littéraire, numérique de nature monomédiatique et transmédiatique.
- Analyser la structure d'un support fictionnel monomédiatique et transmédiatique en vue de sa conception, sa réalisation, sa promotion.
- Développer une connaissance de la critique littéraire et de la fiction monomédiatique relevant de plusieurs aires culturelles et linguistiques.
- Exprimer un contenu spécialisé dans une langue étrangère.
- Monter un projet éditorial, identifier les ressources et outils disponibles, prendre en compte la dimension économique, juridique, sociologique et commerciale de la création artistique.
- Maîtriser les outils de PAO.

### Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en deuxième cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieur, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire du M1 UTLN), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposé sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

### Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>:-

A l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Dans le cas d'un aménagement d'étude en application du règlement général des études, l'étudiant inscrit en master peut conclure un contrat pédagogique qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

### Section 5. Organisation des enseignements

La formation de master comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à un volume horaire maximum de 750 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour les deux années, 700 heures lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois), et au minimum de 550h.

### Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

#### 6.1. Type de contrôle et modalités de la seconde chance

Le contrôle des connaissances et des compétences s'effectue, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un contrôle terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance (rattrapage). Cette seconde chance (rattrapage) prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale dans le cadre d'une seconde session. Cette session de « seconde chance » (rattrapage) est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

Dans le cadre du contrôle terminal, la session de rattrapage ou « seconde chance » est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

## 6.2. Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ)

Dans le cadre de la mise en place de SAÉ, le contrôle des connaissances et des compétences des ECUE-Ressources de la SAÉ s'effectue par des épreuves de contrôle continu.

La note de la SAÉ est déterminée sur la base d'un travail encadré et échelonné effectué par l'étudiant.

Ce travail doit obligatoirement être réalisé dans les temps impartis avec un strict respect des dates de rendu. Le non-respect des échéances pour la remise d'un travail ou la non-participation injustifiée à une étape du travail demandé entraîne l'attribution de la note de 0/20. En cas d'absence prolongée et dûment justifiée de l'étudiant, un délai supplémentaire équivalent à la durée de l'absence peut être accordé à l'étudiant pour la remise du rapport ou du projet. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. La demande doit obligatoirement être faite dans un délai de 7 jours au plus tard après la date de la première échéance, à l'enseignant responsable de la SAÉ.

Dans le cas d'une SAÉ, la seconde chance réside dans l'accompagnement formatif de l'étudiant tout au long de la SAÉ.

Dans tous les cas de productions d'écrits qu'il réalise, l'étudiant est tenu d'y adjoindre un engagement de non-plagiat.

## 6.3. Organisation du contrôle continu

Dans le cas des ECUE évalués en CC, la modalité ci-dessous, du règlement général des études sera appliquée.

### **Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance (rattrapage) sous forme d'évaluation finale**

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations dont une dont une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE.

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, évaluation finale comprise.

Aucune évaluation y compris l'évaluation finale ne peut représenter plus de 50% de la note globale. La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale.

#### **- Absence à l'évaluation finale**

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, par exemple par un certificat médical d'absence d'un minimum de 4 jours, une épreuve de substitution peut être organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

- **Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale**

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

## Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens et règles de progression

### 7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

**ECUE** : la note de l'ECUE est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus, ...), la règle de calcul de la note de l'ECUE est précisée par l'enseignant par écrit en première séance.

**UE** : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

**SEMESTRE** : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

**ANNEE** : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

**DIPLOME** : La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

### 7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

**Les UE se compensent entre elles selon la règle suivante :**

-Note seuil pour la compensation entre les UE : 08/20

-Note seuil pour la compensation entre ECUE au sein d'une UE 08/20

-Un ABI ou ABJ (équivalent 0/20) bloque la validation du diplôme.

### 7.3. Modalité de report de notes

Toute UE est définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

Dans le cas d'une évaluation sur 2 sessions, la seconde chance (rattrapage) ne peut pas s'appliquer aux éléments pédagogiques (résultat supérieur ou égal à 10) validés en première session.

### 7.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure.

Option 1 : Dans le cas de non acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, sur avis de la commission pédagogique et sur proposition du jury, une autorisation de redoublement peut être accordée par le président. Le nombre d'inscription en cursus master (M1+M2) est limité à 2 inscriptions par année de Master.

Option 2 : Dans le cas de non acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, l'étudiant bénéficie d'un redoublement de droit, soit en M1, soit en M2. Le nombre d'inscription de droit en cursus master (M1+M2) est limité à 3.

Le passage a minima n'est pas autorisé.

### 7.5. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation de l'enseignant en charge de l'ECUE, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

## Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et des mentions

### 8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- la validation de l'ensemble des UE (obligatoire)
- la réalisation et la soutenance du stage.

### 8.2. Diplôme de Master

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 2 années de la master (M1, M2) :

- mention passable si moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 ;

- mention bien si moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

UFR Lettres et Sciences Humaines
Mention du diplôme Master Arts, Lettres et Civilisations
Parcours 1 ALTEN
Année du diplôme 1ère année

SEMESTRE	Type d'enseignement	CODES	Libellé	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM GRPE entier	Volume horaire CM Demi-GRPE	Volume horaire TD
S7			<b>Semestre 7</b>		<b>30</b>	<b>24</b>		<b>80,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83,00</b>
S7	UE	UE71	<b>Industries créatives et éditoriale C 1 : Identifier les étapes du processus de production d'une fiction audiovisuelle (film) et/ou numérique (film interactif)</b>		6	6		24,00		
S1	RA		Edition audiovisuelle I (films)	O	3	1	CC 100%	12		
S1	RA		Édition numérique	O	3	1	CC 100%	12		
S1	RA		RA :							
S1	RA		RA :							
S7	UE	UE72	<b>Création et médias C2 Analyser la structure d'un support fictionnel monomédiatique en vue de sa conception, sa réalisation, sa promotion.</b>		6	6		12,00		26,00
S7	RA		Poétique du récit I (conception)	O	3	1	CC 100%	12		6
S7	RA		Creative writing I (scénaristique et romanesque)	O	3	1	CC 100%			20
	UE	UE73	<b>Imaginaires et médias C3 Développer une connaissance de la critique littéraire et de la fiction monomédiatique relevant de plusieurs aires culturelles et linguistiques. Exprimer un contenu spécialisé dans une langue étrangère.</b>		12	12		24,00		27,00
S7	RA		Fiction : études anglophones	O	4	1	CC 100%	12		6
S7	RA		Fiction : études romanes	O	4	1	CC 100%	12		6
S7	RA		Rédaction et présentation d'un contenu spécialisé dans une langue étrangère (1 au choix) :	O	4	1	CC 100%			15
S7	RA		Anglais	X						15
S7	RA		Italien	X						15
S7	RA		Espagnol	X						15
S7	RA		Séminaire de recherche	O			ENS			
	UE	UE74	<b>Médias et cultures annexes C4 Initier et mener un projet fictionnel à caractère numérique et transmédiatique. Monter un projet éditorial, identifier les ressources et outils disponibles.</b>		6	6		20,00		30,00
S7	RA		Écriture numérique	O	2	1	CC 100%	10		10
S7	RA		Méthodologie stage et recherche	O	2	1	CC 100%			10
S7	RA		Économie des médias	O	2	1	CC 100%	10		10
S7	UE	UE14	<b>UE transverse [ECTS surnuméraires]</b>		0	0		0	0	0
S7	ECUE									
S8			<b>Semestre 8</b>	<b>O</b>	<b>30</b>	<b>30</b>		<b>80,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83,00</b>
S8	UE	UE81	<b>Industries créatives et éditoriales C1 Identifier les étapes du processus de production d'une fiction audiovisuelle (série) et/ou littéraire à caractère transmédiatique</b>		6	6		24,00		
S8	RA		Edition audiovisuelle II (séries télévisées)	O	3	1	CC 100%	12,00		
S8	RA		Édition littéraire	O	3	1	CC 100%	12,00		
S8	RA		RA :							
S8	RI		RA :							
S8	UE	UE82	<b>Création et médias C2 Analyser la structure d'un support fictionnel transmédiatique en vue de sa conception, sa réalisation, sa promotion.</b>		6	6		12,00		26,00
S8	RA		Poétique du récit II (réalisation)	O	3	1	CC 100%	12		6
S8	RA		Creative writing (adaptation, novelisation)	O	3	1	CC 100%			20
S8	RA		RA :							
S8	UE	UE83	<b>Imaginaires et médias C3 Développer une connaissance de la critique littéraire et de la fiction transmédiatique relevant de plusieurs aires culturelles et linguistiques. Exprimer un contenu spécialisé dans une langue étrangère.</b>		12	12		24,00		27,00
S8	RA		Fiction : études anglophones	O	4	1	CC 100%	12		6
S8	RA		Fiction : études romanes	O	4	1	CC 100%	12		6
S8	RA		Rédaction et présentation d'un contenu spécialisé dans une langue étrangère (1 au choix)	O	4	1	CC 100%			15
S8			Anglais	X						15
S8			Italien	X						15
S8			Espagnol	X						15
S8			Séminaire de recherche				ENS			
S8	UE	UE84	<b>Médias et cultures annexes C4 Initier et mener un projet fictionnel à caractère numérique et transmédiatique. Monter un projet éditorial, prendre en compte la dimension juridique de la création artistique.</b>		6	6		20,00		30,00
S8	RA		Stratégie éditoriale	O	2	1	CC 100%	10		10
S8	RA		Méthodologie stage et recherche	O	2	1	CC 100%			10
S8	RA		Droit des médias	O	2	1	CC 100%	10		10
S8	UE	UE25	<b>UE Stage (additif pour tous les parcours) [ECTS surnuméraires]</b>	<b>F</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
S8	ECUE									

UFR Lettres et Sciences Humaines
Mention du diplôme Master Arts, Lettres et Civilisations
Parcours 1 ALTEN
Année du diplôme 2ème année

SEMESTRE	Type d'enseignement	CODES	Libellé	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM GRPE entier	Volume horaire CM Demi-GRPE	Volume horaire TD
S9			<b>Semestre 9</b>		<b>30</b>			<b>78,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124,00</b>
S9	UE	UE91	<b>Industries créatives et éditoriales C1 Identifier les étapes du processus de promotion et de commercialisation d'une fiction monomédiatique et transmédiatique. Maîtriser les outils de PAO.</b>		6	6		24,00		
S9	RA		Distribution éditoriale : stratégies, processus, enjeux	O	3	1	CC 100%	12		
S9	RA		Métiers de l'événementiel et du livre	O	3	1	CC 100%	12		
S9	UE	UE92	<b>Création et médias C2 Analyser la structure d'un support transmédiatique pour sa conception, sa réalisation et sa promotion.</b>		6	6		10,00		18,00
S9	RA		Poétique du récit III (promotion)	O	3	1	CC 100%	10		6
S9	RA		Atelier d'écritures numériques (bandes annonces et plateformes médiatiques)	O	3	1	CC 100%			12
S9	UE	UE93	<b>Imaginaires et médias C3 Développer une connaissance de la culture littéraire et de la transmédiabilité relevant de plusieurs aires culturelles et linguistiques. Exprimer un contenu spécialisé dans une langue étrangère.</b>		8	8		24,00		84,00
S9	RA		Fiction : études anglophones	O	3	1	CC 100%	12		12
S9	RA		Fiction : études romanes	O	3	1	CC 100%	12		12
S9	RA		Rédaction et présentation d'un contenu technique spécialisé en langue étrangère (1 au choix):	O	2	1	CC 100%			15
S9	RA		Anglais	X						15
S9	RA		Italien	X						15
S9	RA		Espagnol	X						15
S9	RA		Séminaire de recherche	O			ENS			
S9	UE	UE94	<b>Médias et cultures annexes C4 Initier et mener un projet fictionnel à caractère monomédiatique et transmédiatique. Monter un projet éditorial en prenant en compte la dimension sociologique et commerciale de la création artistique.</b>		10	10		20,00		22,00
S9	RA		Marketing et diffusion	O	4	4	CC 100%	10		6
S9	RA		Méthodologie stage et recherche	O	2	2	CC 100%			10
S9	RA		Sociologie des médias (de l'auteur au public)	O	4	4	CC 100%	10		6
S10			<b>Semestre 10</b>	<b>O</b>	<b>30</b>					
S10	UE	UEO1	<b>Mémoire C5 Développer sa posture professionnelle, préparer son insertion professionnelle</b>							
S10	RA		Suivi du mémoire et soutenance	O						
S10	RA		Mémoire et Soutenance	O	20	2				
S10	RA		Stage	O	10	1				